

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE LA MORTE

Consultation du dossier de demande d'enregistrement présenté par la société : AGS NATURE REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

SIEGE SOCIAL : 636 route de la Mure – 38350 LA MORTE

NATURE DU PROJET : Création d'un dépôt de stockage de produits explosifs

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Lieu-dit « le Désert » - au sud-ouest de la commune de LA MORTE (38350) sur les parcelles n°170 et 179.

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines et 2 jours

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : Mardi 29 décembre 2020 à 9h00

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : Jeudi 28 janvier 2021 à 16h30

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de La Morte, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :
 - mardi de 9h00 à 12h00
 - jeudi de 14h30 à 16h30
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr.

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier (du mardi 29 décembre 2020 au jeudi 28 janvier 2021), toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de La Morte,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE LA MORTE

Consultation du dossier de demande d'enregistrement présenté par la société : AGS NATURE REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

SIEGE SOCIAL : 636 route de la Mure – 38350 LA MORTE

NATURE DU PROJET : Création d'un dépôt de stockage de produits explosifs

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Lieu-dit « le Désert » - au sud-ouest de la commune de LA MORTE (38350) sur les parcelles n°170 et 179.

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines et 2 jours

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : Mardi 29 décembre 2020 à 9h00

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : Jeudi 28 janvier 2021 à 16h30

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de La Morte, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :
 - mardi de 9h00 à 12h00
 - jeudi de 14h30 à 16h30
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr.

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier (du mardi 29 décembre 2020 au jeudi 28 janvier 2021), toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de La Morte,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.